

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 03 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

POUVOIRS :

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

MEMBRE ABSENT :

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-021- Attribution subvention ADSEA 86- Chantiers éducatifs & Trocs' loisirs

L'ADSEA est la structure mandatée par le Département de la Charente pour la mise en œuvre de la mission d'éducation spécialisée dans le cadre de la politique territoriale de protection de l'enfance. Elle œuvre à ce titre sur la commune en partenariat avec les acteurs de la prévention – sécurité qui sont réunis au sein du CLSPD de Soyaux.

Dans le cadre de ses missions, l'ADSEA met en œuvre notamment des chantiers éducatifs et des chantiers troc'loisirs.

Les chantiers éducatifs sont proposés aux 16 – 21 ans et les chantiers troc'loisirs aux 12-21 ans qui ont été repérés et qui sont accompagnés par les éducateurs spécialisés.

Les chantiers viennent apporter une expérience à des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale. Par cette action de remobilisation, les éducateurs travaillent :

- L'apprentissage de postures professionnelles : comportements, temporalité, équipement... ;
- La valorisation de l'estime de soi chez ces jeunes en leur reconnaissant des capacités et en développant leurs compétences ;
- A redonner une image positive des jeunes auprès des habitants en rendant leur travail visible ;
- A réduire les risques de marginalisation en inscrivant les jeunes dans une démarche de socialisation.

En contrepartie des travaux qu'ils effectuent, les jeunes bénéficient d'un salaire pour les chantiers éducatifs ou d'une subvention indirecte permettant de financer une activité de loisirs (sortie, séjour, licence sportive...) pour les chantiers troc'loisirs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve, dans un premier temps, le versement d'une subvention de 3 000€ au titre de l'année 2023 à l'ADSEA et autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant avec la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.

Le maire,



François NEBOUT